



Communiqué de presse
Nancy, le 11 juin 2020



Le tourisme fluvial dans le Nord-Est

Un territoire varié

Sur les 9 départements traversés par ses 7 voies navigables et ses 1023 kilomètres de voies navigables, la Direction territoriale Nord-Est offre un potentiel d'activités touristiques et de loisirs autour des canaux et des territoires traversés.

En suivant les différents cours d'eau sillonnant le territoire, vous traverserez des paysages bucoliques et variés, ponctués d'un patrimoine historique et architectural authentique, dans un cadre naturel.

Et si vous ne naviguez pas, laissez-vous aller à la flânerie en vélo ou à pied sur les véloroutes et sentiers pédestres.

Le tourisme fluvial et fluvestre est au cœur des politiques publiques. Plusieurs partenariats, entre VNF et des collectivités, ont été signés pour exploiter le potentiel économique que représentent la valorisation et le développement des voies d'eau.

Les chiffres du tourisme fluvial dans la Direction territoriale Nord-Est

En 2019, le trafic de la plaisance s'élève à plus de 27 000 passages de bateaux recensés aux écluses de comptage.

- 44 ports de plaisance, 81 haltes et points plaisance répartis sur tout le réseau pour accueillir les plaisanciers,
- 8 loueurs de bateaux de plaisance implantés sur le territoire; 17 bateaux à passagers pour des promenades et 3 péniches-hôtel pour des croisières au fil de l'eau,
- 44 clubs de sports nautiques pour s'essayer aux activités offertes par la voie d'eau (aviron, kayak, paddle...).



Pour découvrir des territoires au naturel

<https://www.visitardenne.com/>
<https://www.tourisme-lorraine.fr/>
<https://explore.massif-des-vosges.com/>
<https://lachampagne.travel/>

Envies d'évasion, de grands espaces, de découvrir la faune et la flore le long des voies navigables, de découvrir un patrimoine et une gastronomie locale... Notre territoire vous propose un éventail de lieux insolites et chargés d'histoire au cœur d'une nature sauvage et préservée, à des kilomètres ou près de chez vous, ou encore de vous essayer à des activités nautiques ou des balades au bord de la voie d'eau. Nos voies vous sont ouvertes pour un voyage inattendu.

La découverte d'un ouvrage d'art impressionnant : l'écluse de Réchicourt-le-Château sur le canal de la Marne au Rhin

Ouvrage d'art remarquable du canal de la Marne au Rhin inauguré en 1965 et doté d'une chute d'eau allant de 15,45 m à 16,18m, la grande écluse de Réchicourt est la plus haute écluse au gabarit Freycinet de France. Elle a été construite afin de remplacer une succession de 6 écluses. A proximité, l'arboretum de Réchicourt-le-Château, le sentier d'interprétation, le parc animalier Sainte Croix, le domaine de Center Parc des Trois Forêts, le Pays des Étangs sont autant de lieux offrant des activités variées.



Une véritable prouesse technique : le tunnel de Balesmes sur le canal entre Champagne et Bourgogne



Le tunnel de Balesmes est un ouvrage d'art remarquable du canal entre Champagne et Bourgogne, construit en 1880 et 1883. D'une longueur de 4820 m pour une largeur de 8 m et une hauteur sous clé de 10 m, il est le quatrième tunnel fluvial de France par sa longueur et permet de réduire considérablement le nombre d'écluses sur la voie d'eau.

Les lacs réservoirs

4 lacs réservoirs sur le canal entre Champagne et Bourgogne, 1 sur le canal des Ardennes et 1 sur le canal des Vosges vous proposent une multitude d'activités sur l'eau comme par exemple de la location de bateaux électriques, de la voile, du ski-nautique, du wake-board, du wake-skate et de la bouée tractée ou vous permettent tout simplement de profiter des bases de loisirs et de la plage. Il est également possible de faire le tour des lacs à pied ou en VTT lors d'une balade.





Pour les amoureux de la nature et du calme, les différentes voies d'eau traversent souvent des espaces naturels permettant de se ressourcer. Ils sont également souvent situés à proximité ou traversent des lieux chargés d'histoire (Verdun, Colombey les Deux Eglises, Nancy, Metz, Charleville-Mézières...).



VNF met en garde contre les dangers de la baignade dans les canaux et rivières

La période estivale et les chaleurs arrivant, les baignades dans les cours d'eau sont tentantes pour se rafraîchir.

Voies navigables de France vous rappelle qu'il est interdit de se baigner dans les canaux et rivières domaniales.

Des espaces de baignade gérés par les collectivités existent et permettent aux usagers de profiter en toute sécurité des activités liées à l'eau.





À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Fort de 4 300 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux,...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- Il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- Il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- Il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.

www.vnf.fr  **VNF - Voies navigables de France**  **VNF_officiel**

Contact presse

Voies navigables de France
Arrondissement Développement
Pôle Transport, Action Commerciale et Communication
Ludovic AGIUS
T. 03 83 17 01 11 – P. 06 14 58 71 94
communication.dtne@vnf.fr